Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260903-202600068-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

Date de convocation : 27 août 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 **Quorum atteint**	L'an deux mille vingt-six, le 03 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire Etaient présents : Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Madame CORNILLAULT Annabelle, Monsieur FAISANT Gurvan, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Madame LOUTOUFI Céline, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël
	Absents : Représentés : Monsieur L'ANTHOËN Jérémie procuration à Monsieur TRÉHIOU Mickaël Monsieur LE GUEN François procuration à Monsieur TERRIEN Yannick Monsieur RENAUD François procuration à Monsieur LE ROUZÈS Benoît Non-représentés :
Secrétaire de séance	Monsieur Benoît LE ROUZÈS
Assistait également	Madame HENRY Anne-Hélène, Secrétaire de Mairie

Accueil des aînés au restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission n°2 « Vie Communale » a

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260903-202600068-DE

travaillé sur le dispositif d'accueil des aînés au restaurant scolaire, mesure phare du programme électoral. Pour ce faire, un questionnaire a été adressé courant juin aux administré(e)s de plus de 65 ans inscrit(e)s sur la liste électorale. 88 personnes ont répondu, ce qui représente un taux de retour significatif. La commission a procédé au dépouillement du questionnaire. Les participants à l'enquête ont unanimement souligné l'intérêt du projet.

La commission propose de démarrer l'accueil des aînés au restaurant scolaire avant les vacances de la Toussaint, le mardi sur inscription. 6 personnes pourront être accueillies chaque mardi.
En outre, il convient de fixer le tarif d'un repas adulte. La commission propose de fixer le tarif de 8,00 € par repas. Les personnes qui souhaiteront déjeuner au restaurant scolaire devront s'inscrire auprès du service administratif de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- d'approuver l'accueil des aînés au restaurant scolaire,
- de fixer le tarif du repas adulte à 8,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document, convention ou acte administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Secrétaire de séance

Président de séance

